

SYNOPSIS EUROMED

Edition No 122

8 décembre 2000

EVENEMENTS

- **Le Comité Med a rendu un avis favorable pour 5 propositions de financement lors de sa 65ème réunion le 6 décembre à Bruxelles.** Deux projets concernent la Turquie pour un programme de réhabilitation consécutif au tremblement de terre de Marmara (20 millions d'euros) et pour un programme de développement régional (43 1/2 millions d'euros). Un projet concerne le réseau d'instituts économiques FEMISE, pour un programme de recherches économiques et sociales (6 332 000 euros). La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont concernées par une allocation globale (1 800 000 euros) et par une Facilité spéciale de paiement II (SCF II) (90 millions d'euros) (v. p2).
- **Les Hauts fonctionnaires sur les questions politiques et de sécurité et le Comité Euro-méditerranéen du Processus de Barcelone se réuniront respectivement les 14 et 15 décembre à Bruxelles.** Les échanges de vue porteront sur les suites de la Conférence de Marseille en ce qui concerne le volet politique et de sécurité ainsi que sur le Partenariat euro-méditerranéen dans son ensemble. Le Comité Euro-méditerranéen discutera aussi de la mise en œuvre des propositions de la Commission européenne pour relancer le Processus de Barcelone, qui ont été reprises dans les conclusions de Marseille de la Présidence française de l'UE. Il s'agit notamment de la coopération et du commerce Sud-Sud, de la dimension sociale et du secteur Justice et affaires intérieures ainsi que de l'augmentation de la visibilité à donner au Partenariat. Les participants examineront également les programmes régionaux MEDSTAT et la participation du secteur privé à l'infrastructure de coopération. Ils passeront enfin en revue les activités récentes du Partenariat : les réunions du Forum euro-méditerranéen des transports (Bruxelles du 8 au 9.11), du Groupe de travail sur la coopération industrielle (Paris du 22 au 23.11), et le sommet des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (Naples du 2 au 3.11).
- **Le comité de sélection du projet "méditerranéen et européen de Développement audiovisuel" (MEDEA) s'est réuni à Séville du 2 au 4 décembre** et a choisi 25 projets pour un montant global de 518.000 euros parmi les propositions soumises au premier appel à proposition. Il s'agit de 11 documentaires de création et de 14 longs métrages de fiction en provenance de 5 pays méditerranéens et de 5 pays de l'UE. Au total, 250 projets avaient répondu à l'appel à propositions lancé le 15 mai dernier. Le prochain appel à propositions sera lancé dans le courant du printemps 2001. Financé dans le cadre du programme régional Euromed Audiovisuel de la Commission européenne, le projet MEDEA vise à encourager l'industrie audiovisuelle euro-méditerranéenne. Il est basé sur la mise en place d'un soutien à la pré-production de projets cinématographiques et télévisés ainsi que sur une aide complémentaire à la formation dans le domaine audiovisuel. Il est doté d'un budget d'environ 5 millions d'euros sur une période de 3 ans. Il est financé par MEDA à hauteur de 80%, soit 4 millions d'euros. Les objectifs plus spécifiques du projet sont notamment de promouvoir la coopération entre opérateurs européens et méditerranéens, d'encourager l'accroissement du nombre des programmes sur la région afin de promouvoir les valeurs communes et la richesse de la diversité culturelle dans l'espace euro-méditerranéen, et de contribuer à la diffusion d'une identité culturelle euro-méditerranéenne.

SYNOPSIS EUROMED

Edition No 122

8 décembre 2000

REUNION DU COMITE MED : 5 PROPOSITIONS DE FINANCEMENT – BRUXELLES / 6 DECEMBRE

Pour la Turquie : le Programme de réhabilitation consécutif au tremblement de terre de Marmara le 17 août 1999 a pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie dans cette région dévastée, d'appuyer le redressement économique et la reprise de la croissance, et de développer un cadre institutionnel pour diminuer et gérer les risques de catastrophe. Plus spécifiquement, le programme vise à renforcer les capacités locales de planification, de contrôle et de mise en œuvre du développement de la lutte contre les catastrophes dans la région de Marmara à travers des partenariats de jumelage entre des municipalités turques et de l'UE. Il s'agit aussi de fournir une aide aux victimes en rénovant et en améliorant les infrastructures détruites : centres de formation professionnelle, services d'aide psychologique et sociale à la population dans la région touchée. Le but général poursuivi par le Programme de développement régional est d'améliorer les conditions sociales et économiques des populations vivant au Sud-est de la Turquie. Le programme appuiera les objectifs nationaux de croissance économique durable, de réduction des disparités régionales, d'accroissement de la productivité et des capacités d'emploi dans la région. Plus particulièrement, il vise à augmenter les opportunités et à créer de nouveaux emplois à travers un appui aux PME locales, à soutenir les ressources qui génèrent des activités pour la population rurale, à rénover et restaurer des sites importants du patrimoine culturel, à assurer la promotion du potentiel culturel et touristique, et à améliorer les conditions environnementales dans la région.

Le programme de recherches économiques et sociales du projet FEMISE II (Forum Euro-méditerranéen des Instituts économiques), dont le partenaire opérationnel est l'Institut de la Méditerranée à Marseille, a pour but principal de perfectionner la connaissance et l'évaluation des impacts économiques et sociaux des Accords d'association bilatéraux euro-méditerranéens. Ceci doit permettre d'améliorer la qualité des politiques économiques engagées dans cette zone. Le projet FEMISE II constitue la prolongation de l'action engagée en 1998 dans le cadre de FEMISE I qui se terminera en 2001.

Pour la Cisjordanie et la Bande de Gaza, l'objectif de l'allocation globale est d'appuyer les projets qui concernent les secteurs clés de l'assistance de l'UE dans la région tels qu'ils sont définis dans le Programme Indicatif National (PIN). En accord avec les priorités du Plan de Développement palestinien (PDP) 1999/2000 et avec le PIN 2000/2002, l'assistance de l'UE se concentrera sur la gestion des infrastructures et des ressources naturelles, le développement du secteur privé et la structuration du potentiel institutionnel. La Facilité spéciale de paiement II (SCF II) a pour but essentiel d'aider à réduire les problèmes budgétaires dus aux tensions actuelles et le gel des transferts des recettes fiscales (TVA et taxes douanières) du gouvernement israélien à l'Autorité palestinienne. Ce financement est institué pour soutenir l'Autorité palestinienne dans la gestion des problèmes de liquidité à court terme créés par l'interruption de ces transferts. Une première Facilité spéciale de paiement (PLE/97/10) de 25 millions d'euros avait été mise en place en janvier 1998.